Mme Jacqueline CORNETTE Chassors, le 10 mars 2014  
14, route de Sigogne  
Luchac  
16200 CHASSORS

à

Monsieur le Préfet de la Charente  
 7/9, rue de la Préfecture  
 CS 92301  
 16023 ANGOULEME Cedex

OBJET : Signalement d’agissements plus que douteux de la part du maire et d’un adjoint.

Monsieur le Préfet,

Elue depuis 2008 sur la commune de Chassors, j’ai constaté dès le début du mandat de nombreux dysfonctionnements au sein de la municipalité et de nombreux manquements aux règles du Code des collectivités territoriales.

En effet, dès les élections sénatoriales de 2008, lorsqu’il s’est agi d’élire les grands électeurs, j’ai compris comment agissait Mme le Maire. Elle ne nous a communiqué aucun document de la Préfecture et a voulu nous imposer ses trois adjoints favoris en organisant une réunion au pied levé d’1/2 heure. Mal lui en a pris car aucun de ses adjoint n’a été élu.

Pour avoir voulu savoir et comprendre, j’ai été dénigrée par Mme Noé et certains adjoints et conseillers. J’ai longtemps hésité à vous écrire pour dénoncer les irrégularités constatées, mais j’ai préféré informer que dénoncer, c’est pourquoi j’ai créé un blog <http://www.lesechosdechaluguiville.com/>.

Or, aujourd’hui, pour les administrés, je ne peux plus me taire.

Je viens de découvrir que Pauline Noé avait accordé un permis de construire pour un bâtiment agricole alors qu’elle ne pouvait ignorer qu’il s’agissait en fait d’un bâtiment industriel pour lequel la demande avait fait l’objet initialement d’un courrier des services de l’Etat pour complément du dossier.

Ces demandes de permis ont été déposées respectivement par le frère et le père de Didier Andrieux, adjoint et ancien gendarme.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur le PADD et avons présenté un projet au public en juin 2013. Ce projet s’est vu modifié pour satisfaire une demande d’extension d’entreprise, émanant de Patrick Andrieux, lequel exerce actuellement dans un bâtiment qui n’a aucune existence légale, puisqu’aucun permis n’a été accordé pour un bâtiment industriel. Il serait intéressant de savoir également si ce bâtiment industriel a fait l’objet d’une déclaration spontanée aux services fiscaux, ce dont je doute.

Le projet d’extension (bâtiment de 6000 m2) devrait être construit sur des parcelles actuellement plantées de jeunes vignes, à proximité immédiates des maisons et appartenant à l’adjoint D. Andrieux.

Ayant été informés de ce projet en lisant mon blog, les riverains se sont émus de voir un tel projet construit à leur porte, avec les nuisances que cela entraine et ont donc décidé de créer une association.

Aujourd’hui beaucoup se demandent si on peut leur imposer un bâtiment de stockage de 6000 m2 au milieu de leur village alors même que le bâtiment industriel dans lequel s’exerce l’activité de conditionnement n’a pas été autorisé légalement et qu’il existe sur notre commune une zone artisanale.

Mon intention première, comme celle des membres de l’association je crois savoir, n’est pas de faire démolir ce bâtiment qui abrite une entreprise de conditionnement qui emploie 3 personnes (*toutes de la famille Andrieux semble t il)* mais d’exiger qu’aucun bâtiment agricole ou industriel se construise un jour dans la zone concernée. Les riverains sont attachés à leur environnement et n’ont pas fait le choix de vivre à côté d’une zone artisanale lorsqu’ils se sont installés.

Par ailleurs, les agissements de Didier Andrieux , adjoint, lequel a pris une part active dans les débats en réunions pour défendre les intérêts personnels de sa famille, semblent être assimilables à une prise illégale d’intérêt, d’autant qu’il ne s’agit pas du premier cas concernant la famille Andrieux.

Au surplus, la délibération du 9 décembre 2013 qui vous a été transmise le 12 décembre et portant sur le PADD n’est pas correcte puisqu’elle indique un vote à l’unanimité alors que quatre élus ont voté contre le projet Andrieux et 2 se sont abstenus.

N’allez pas croire, Monsieur le Préfet, que j’ai choisi cette période proche des élections (*je ne suis d’ailleurs pas candidate*) pour vous dénoncer ces faits. Ils ont tout simplement été découverts ces derniers jours, comme je l’expose avec précisions dans l’article de mon blog intitulé *« on pouvait s’en douter, mais maintenant on en a la preuve*» que je vous invite à lire pour être mieux éclairé sur cette affaire.

Mais les élections municipales sont effectivement dans peu de jours, une seule liste sera présentée sur notre commune, et beaucoup d’administrés s’inquiètent du fait qu’ils vont se voir imposer M. Didier Andrieux à nouveau pendant six ans en qualité d’adjoint (peut-être même 1er adjoint) puisqu’il figure sur cette unique liste.

Sachez Monsieur le Préfet que cette expérience de six ans au conseil municipal de Chassors me laisse un goût amer et m’a donné une image bien peu glorieuse du maire et de la gestion municipale en général.

Il existe un code des collectivités territoriales qui est rarement respecté, les maires se sentent intouchables et trop peu d’administrés osent défendre leurs droits car ils ont peur.

Ancienne fonctionnaire du Ministère des Finances et respectueuses de certaines valeurs j’ai toujours été particulièrement attachée au respect du citoyen et de la démocratie que j’ai vu malheureusement trop souvent bafouée.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de l’attention particulière que vous apporterez à mon courrier. Je ne manquerai pas de faire part aux administrés de la suite que vous voudrez bien donner à cette affaire. Les citoyens ont plus que jamais besoin d’être rassurés sur l’intégrité des élus et leur impartialité dans le traitement des affaires de la commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

-Pièces justificatives jointes : 10